



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

## **PROGRAMME PORTANT SUR LA CREATION D'UN PARKING-RELAIS A PROXIMITE DE LA STATION TRAMWAY « DUTEMPLE »**

### **1) STRATEGIE D'AMENAGEMENT ET OBJECTIFS**

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) 2020-2026 de Valenciennes Métropole définit des objectifs de réduction des impacts du secteur des mobilités. Il vise une baisse des émissions directes de Gaz à Effet de Serre de 23% à l'horizon 2030 par rapport à celles constatées en 2016, et de 75 % en 2050.

Les consommations énergétiques doivent quant à elles baisser de 18 % en 2030 par rapport à 2016, et de 55% en 2050.

Le plan d'actions du PCAET définit plusieurs des axes permettant d'atteindre ces objectifs, notamment la réduction de la part modale liée à l'usage de la voiture individuelle, ou la favorisation des déplacements moins émetteurs de gaz à effet de serre et réduisant la pollution atmosphérique.

Ces deux objectifs concordent avec les effets attendus du parking-relais.

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Valenciennois (SCoT) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU) du Valenciennois, adoptés par le SIMOUV en 2014, définissent plusieurs orientations générales pour l'évolution des pratiques de mobilité, notamment :

- l'augmentation de la part modale des transports en commun et des modes actifs ;
- l'articulation des politiques d'urbanisme et de mobilité pour favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.

Le PDU du Valenciennois fixe des objectifs territorialisés de parts modales à l'horizon 2023. Dans la ville de Valenciennes, la part modale de la voiture devra diminuer jusqu'à atteindre 46% (contre 58% aujourd'hui), pour permettre la croissance de la part des 2 roues (4%) et des transports collectifs (14%). Le parking-relais participera à la mise en œuvre de ces orientations et de ces objectifs.

Par ailleurs, la desserte du parking-relais par des itinéraires cyclables assurerait la présence du vélo dans l'offre multimodale. Ces itinéraires assureraient l'accessibilité à vélo du parking-relais depuis le centre-ville de Valenciennes, les communes voisines, et le reste du Département.

### **2) VOCATION DU PARKING-RELAIS**

Le parking-relais a pour vocation de devenir un pôle de mobilité, permettant l'accès à Valenciennes et au secteur par d'autres modes que la voiture. En effet, la présence de l'autoroute et de son échangeur font du site une porte d'entrée de premier plan pour le trafic routier à l'échelle de la ville. La présence du tramway et de la station « Dutemple » à une telle proximité de l'échangeur confère au site un potentiel important de report modal.

En effet, le tramway est un mode structurant qui dessert une grande partie de la ville, ainsi que plusieurs autres communes du Valenciennois. Ainsi, les différents modes proposés permettront d'accéder notamment aux secteurs à proximité, au centre-ville de Valenciennes, ainsi qu'aux communes de l'agglomération desservies par le tramway.

### 3) CARACTERISTIQUES DU SITE

Le parking-relais sera situé à proximité immédiate à l'ouest de l'échangeur de l'Autoroute A23, à proximité de la station tramway « Dutemple » et du quartier du même nom. Il s'inscrit dans un projet urbain de requalification de l'entrée de ville depuis cet échangeur. Le site tel que décrit ci-dessous comprend le projet urbain livré.

Le parking-relais sera aménagé sur l'emprise de l'ancien échangeur, le long du boulevard Lomprez, qui relie le quartier Dutemple à l'avenue de Denain en passant sous l'autoroute. Les quatre bretelles de l'autoroute se connectent au boulevard Lomprez, au sud du futur parking-relais.

Ce dernier sera accessible depuis le boulevard Lomprez à l'aide d'une rue reliant ce dernier au quartier Dutemple (rue Hubert Cailleau). Cette rue sera donc empruntée par les flux des utilisateurs du parking-relais en priorité, ainsi que par les véhicules venant du quartier Dutemple. Pour les piétons, un parvis permettra la liaison entre le boulevard Lomprez et le parking.

Le parking-relais aménagé à proximité immédiate de la station de tramway Dutemple, située sur la ligne T1 du tramway Valenciennois. L'espace disponible permet d'accueillir l'équivalent d'une centaine de places de stationnement automobile conformément au plan suivant :



*Site du futur parking-relais*



## 5) DIMENSIONNEMENT DU PARKING-RELAIS

Les besoins ont été dimensionnés pour chaque mode de déplacement et en fonction des contraintes foncières. Ces dernières limitent la surface du parking-relais à l'équivalent d'une centaine de places de stationnement automobile. Les autres services pourront être intégrés sur les autres espaces disponibles, notamment au niveau du futur parvis piéton.

La répartition des différents modes de déplacement devra être établie en favorisant l'usage des modes les plus durables, notamment les modes actifs.

Le mode le plus structurant pour le parking-relais étant le tramway, l'espace devra être aménagé en fonction de ce dernier.

Le besoin identifié pour le covoiturage est de 10 places. Celles-ci serviront principalement aux usagers pour la sortie de Valenciennes par l'A23.

Le besoin en autopartage a été estimé à 12 places.

La réglementation impose 2% de places PMR, soit 2 places PMR au minimum dans le futur parking. Ainsi, le projet prévoit la construction de 5 places de PMR au total, à proximité directe du tramway.

Concernant les bornes de recharge électrique, la réglementation impose d'installer 1 borne par tranche de 20 places, soit un minimum 5 bornes pour le présent projet. Il convient toutefois d'équiper chacune des places d'autopartage avec une borne de recharge. Ainsi, le parking sera équipé d'un total de 12 bornes de recharge.

L'espace de dépose-minute ne comportera qu'une place dans la mesure où ce type de place présente un taux de rotation très élevé (quelques minutes maximum par véhicule). Cet arrêt pourrait être situé à l'intérieur du parking, à proximité directe de la station de tramway.

Les modes actifs seront largement représentés sur le site, à la fois pour les résidents du secteur souhaitant se rendre à destination (stationnement vélo, trottinettes, ...) et pour les usagers (vélos en libre-service, trottinettes en libre-service, ...).

Les 48 places de stationnement vélo identifiées pour le projet prendront la forme d'une consigne vélo sécurisée sur deux niveaux. Les trottinettes pourront également stationner au travers de 19 places de stationnement adaptées.

Une station vélos en libre-service de 36 places sera également installée sur le parking-relais, afin de permettre aux usagers arrivant dans le secteur de se déplacer plus facilement, notamment pour ceux ne disposant pas d'un vélo sur place.

## 6) ESTIMATION FINANCIERE ET PLANNING DE L'OPERATION

Le montant de ce programme (travaux et études) est estimé à de 1 282 750,67 € HT (valeur novembre 2022).

Il sera dans ce cadre sollicité diverses subventions, notamment européennes dans le cadre du programme opérationnel 2021-2027.

La réalisation de l'opération est programmée sur la période 2023/2025.